

AVIS PUBLIC



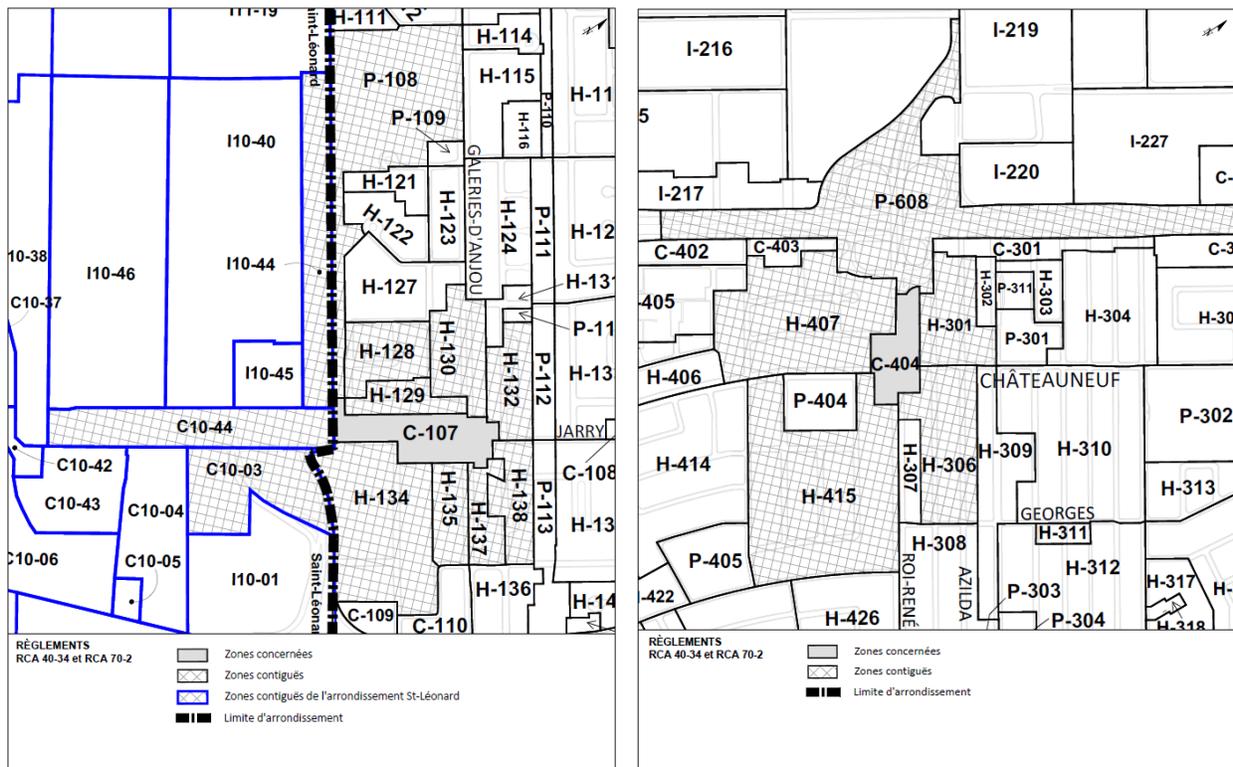
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – RCA 40-34

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Anjou et de l'arrondissement de Saint-Léonard, demeurant dans une zone contiguë à la zone concernée par le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-34), afin de modifier les grilles des spécifications des zones C-107 et C-404.

Ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le mardi 5 novembre 2019, à 18 h 30, dans la salle du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

L'objet du règlement RCA 40-34 vise à modifier les grilles C-107 et C-404 afin de préciser que les bars y sont uniquement autorisés en vertu du règlement sur les usages conditionnels (RCA 70). Ce projet de règlement n'est pas sujet à approbation référendaire.

Que ce projet de règlement vise les zones commerciales C-107 et C-404, telles qu'identifiées au plan ci-dessous.



Le présent projet de règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 21 octobre 2019.

Ninon Meunier
Secrétaire d'arrondissement substitut